

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JUIN 2011

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Gérard VIRY, Jean-Marie HIRTZ, Bernard BRAUN, Sophie WAKEFORD, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants : 28

Conseillers absents excusés : Geneviève FLEURY, François KLAEYLÉ, Elsa PLUMIER, Samia MESSALTI, Claudine JACQUEMIN, Béatrice ANTOINE, Christine SIEURIN, Véronique DEVIGNES.

Conseillers absents non excusés : David CARABIN.

Procurations : Geneviève FLEURY à Yves COLOMBAIN,
François KLAEYLÉ à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,
Elsa PLUMIER à Colette MESNIER,
Samia MESSALTI à Bertrand KLING,
Claudine JACQUEMIN à Jean-Pierre FRANOUX,
Béatrice ANTOINE à Francine PIERRE,
Christine SIEURIN à Claude FINANCE,
Véronique DEVIGNES à Gérard VIRY.

Secrétaire de séance : Malika TRANCHINA

Date convocation : 23 juin 2011

N° 49/2011

Objet : Campagne de ravalement de façades obligatoire
Rubrique : 7.10

Rapporteur : Bertrand KLING

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a instauré une campagne de ravalement de façades sous une forme incitative depuis de nombreuses années. Différents périmètres ont été définis au fil des années, afin que la majeure partie de la commune soit concernée.

Dans le prolongement de la campagne incitative toujours en cours, la commune souhaite poursuivre cette dynamique en mettant en place une campagne de ravalement à caractère obligatoire.

C'est pourquoi, par une délibération du 12 novembre 2009, la commune sollicitait Monsieur le Préfet en vue de son inscription sur la liste des communes où le ravalement décennal est obligatoire.

Ainsi, dans un premier temps, la commune souhaite instaurer cette campagne sur la rue du Général De Gaulle et l'avenue Odinet, pendant une période de 3 ans. Le montant de la subvention est de 25 % du montant toutes taxes comprises des travaux, plafonné à 1.600 euros.

.../...

Les modalités précises de cette campagne feront l'objet d'un règlement.

Pour l'année 2011, un budget de 5.000 euros pourrait être réservé.

Vu l'avis favorable de la commission cadre de vie et développement économique réunie le 9 juin 2011, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ❖ De lancer la campagne de ravalement de façades obligatoire sur la rue du Général de Gaulle et l'avenue Odinet, sur une période de 3 ans, aux conditions sus indiquées,
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mission avec la SPL Grand Nancy Habitat, qui suivra cette campagne, moyennant une rémunération globale et forfaitaire de 7.441,47 euros HT,
- ❖ De s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget 2011 et suivants.

Date : 29 juin 2011

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Date de transmission à la Préfecture : 5 juillet 2011

N° Accusé de réception : 20110629-M-019-DE

Affichage : - 7 JUIL 2011

Le Maire,
Jean-Pierre FRANCOUX

